

ENJEUX ET DÉFIS D'UNE PROVINCE PÉTROLIÈRE EN DEVENIR

François Misser

Introduction

À certaines conditions, si se vérifient les hypothèses selon lesquelles le Congo détiendrait d'importantes ressources pétrolières et si la poursuite des avancées technologiques et l'envolée des cours du brut continuent, la structure de l'économie congolaise pourrait être profondément transformée d'ici une ou deux décennies.

Une telle évolution n'est pas sans poser de nouveaux défis. Ceux-ci sont sécuritaires, dans la mesure où les gisements pour lesquels les perspectives d'exploitation sont les « plus mûres » sont situés dans une zone en conflit, aux confins de l'Ouganda et du Rwanda. Avec l'Angola, mais aussi avec l'Ouganda, le défi est de nature diplomatique et sécuritaire. Ces défis sont aussi de gouvernance : même si le Congo a rejoint l'Initiative pour la Transparence des Industries extractives (ITIE), la gestion du patrimoine des minéraux solides a montré de graves défaillances qui n'augurent pas très bien d'une gestion saine des ressources gazières et pétrolières. L'irruption de la manne pétrolière dans des régions paupérisées peut transformer notablement l'équilibre des économies locales. Enfin, l'exploitation d'hydrocarbures dans un pays comme le Congo peut s'accompagner de graves menaces pour l'environnement.

Mais le pire est-il nécessairement inéluctable ? Un pétrole national en quantités abondantes peut apporter au Congo, pays pratiquement enclavé, les moyens de réduire les coûts de transport, donc le coût des aliments, et de favoriser, ainsi, la sécurité alimentaire en plus d'améliorer sa compétitivité. Il représente aussi une opportunité de diversifier l'économie en aval (raffinerie, pétrochimie, etc.), de créer de la valeur ajoutée. Avec la distribution à grande échelle des réchauds à pétrole, la mise en valeur des hydrocarbures du pays permettrait, parmi d'autres possibilités, de réduire la consommation de charbon de bois et de bois de chauffe, et, partant, de contribuer à la lutte contre la déforestation et contre le changement climatique.

Mais quelle est la part du pétrole dans l'économie congolaise d'aujourd'hui ? Dans la première partie de cet article, nous nous efforcerons

de démontrer qu'elle est importante, surtout du point de vue des rentrées budgétaires, malgré son niveau de production modeste. Après quoi nous tenterons, dans la seconde partie, de décrire le potentiel des différents bassins en fonction de l'état actuel des travaux d'exploration, sachant que des incertitudes demeurent quant à la présence même de pétrole dans certains bassins. D'autres incertitudes, là où les réserves sont prouvées, portent sur la reconnaissance de la co-souveraineté du Congo sur une partie d'entre elles, par les compagnies qui les exploitent et par l'État étranger qui exerce actuellement sa totale souveraineté sur ces ressources. Or le montant des ressources exploitables et accessibles de pétrole va déterminer dans quelles proportions le Congo s'apprête à devenir une nouvelle province pétrolière et l'intensité des défis découlant de cette transformation pour la paix sociale, la sécurité du pays, ses relations avec les voisins, la gouvernance et l'environnement.

1. Le poids présent du pétrole dans l'économie congolaise

Bien que la République démocratique du Congo (RDC) soit un producteur modeste d'or noir, le pétrole joue d'ores et déjà un rôle appréciable dans l'économie et dans les finances publiques du pays. En 2010, la production était estimée aux alentours de 25 000 barils/jour, dont 15 000 *onshore* et 10 000 *offshore*, générée par le groupe français Perenco, créé et dirigé par Hubert Perrodo et dont le siège technique est à Londres. L'*onshore* est exploité par Perenco-Rep et l'*offshore* par une autre filiale du groupe, Lirex, en association avec la Congolaise des hydrocarbures (COHYDRO), société à capitaux d'États transformée en société commerciale en 2010.

Les conditions actuelles de production sont difficiles. Selon son vice-président pour l'exploration, Larry Bottomley, Perenco exploite des champs pétroliers sub-économiques où d'autres opérateurs n'osent pas s'aventurer et la firme crée de nouvelles réserves en prolongeant leur vie. Lors du quatrième congrès africain du pétrole qui s'était tenu fin mars 2010 à Kinshasa, il précisait : « Nous allons continuer à limiter le déclin de la production malgré la complexité technique d'opérer sur des champs pétroliers hérités en 2000 après trente ans d'exploitation » (*Revue congolaise des activités extractives* 2010 : 19). Mais, malgré tous ces efforts, le déclin est réel : selon la Banque centrale du Congo (BCC), après avoir atteint un pic de production de près de 840 000 barils/mois (soit un peu plus de 27 000 barils/jour) à la fin 2008, la production a régulièrement diminué pour tomber aux alentours de 670 000 barils/mois seulement en juin 2012 (soit 22 600 barils/jour). Malgré tout, selon la BCC, le pétrole a représenté en 2011, avec 904,3 millions de dollars, 9,62 % de la valeur des exportations congolaises, derrière le cuivre et le

cobalt (82,8 %) mais loin devant le diamant (4,1 %)¹. En 2011, le poids de la production pétrolière a représenté 7 % du PIB, soit davantage qu'en 2009 (5 %), en raison de la remontée des cours de l'or noir.

Le pétrole représente aussi une part relativement élevée des rentrées budgétaires. Les recettes programmées provenant des pétroliers producteurs dans le budget 2012, promulgué en juillet de la même année, s'élevaient à 463,62 milliards de francs congolais (environ 500 millions d'USD), soit 7 % du budget national, en nette augmentation par rapport aux exercices précédents. En 2011, elles n'ont été que de 373,6 milliards de FC, contre 247,9 milliards en 2010. Mais, en 2010, l'État a encaissé 17,8 milliards de FC de recettes exceptionnelles sous la forme de bonus de signature et d'exploration (au lieu des 47,5 milliards prévus). Les recettes des pétroliers producteurs se sont élevées à 138,1 milliards en 2009, 180,3 milliards en 2008 et 163,4 milliards de FC en 2007. Même en tenant compte de la dépréciation du franc congolais par rapport au dollar, ces recettes ont progressé de 61 % entre 2007 et 2012, du fait de la hausse des cours, malgré le déclin de la production. Les recettes pétrolières sont aussi les plus fiables du point de vue du Trésor. Selon la BCC, le taux de réalisation des recettes effectives par rapport aux prévisions dépasse régulièrement les 90 %. Au cours du premier trimestre 2012, alors que l'État fonctionnait sur la base de crédits provisoires, les recettes versées par les pétroliers producteurs ont même atteint 108,8 milliards de FC, soit 12,1 % du budget réalisé à cette date.

Ces montants sont à comparer avec la faiblesse des recettes provenant du secteur minier, très en deçà du potentiel. En 2009, la Commission d'enquête du Sénat sur le secteur minier avait mis en lumière le faible taux de recouvrement des impôts et taxes provenant de ce secteur (45 %) et sa faible contribution au budget national (Rapport de la Commission d'enquête sur le secteur minier 2009 : 53-98).

2. Un potentiel important mais pas suffisamment connu

Le bassin occidental : accès entravé au pactole de la ZIC

À l'ouest, trois blocs *onshore* (Yema, Matanda-Makanzi et Ndunda) ont été attribués à la firme britannique Surestream Petroleum, un quatrième au texan Energulf (Lotchi) et un cinquième (Nganzi) au britannique Soco. Un sixième bloc d'hydrocarbures (Mavuma) a été accordé à la société Congo-

¹ Selon les promoteurs de l'Initiative diamant et développement, on compte 800 000 creuseurs de diamant dans l'ensemble du Congo (<http://www.ddiglobal.org/fr/> consulté le 3/09/2012).

Bitume. Tous sont en phase d'exploration, alors que dans le petit triangle d'eaux territoriales, deux blocs en exploitation sont opérés par Perenco, à travers la Muanda International Oil Company (MIOC), en partenariat avec la société japonaise Teikoku et ODS, filiale de Chevron, Total, Perenco-Rep ainsi que de COHYDRO qui détient une participation de 15 %.

L'un des derniers développements est survenu en septembre 2010, avec l'accord du ministre des Hydrocarbures de l'époque, Célestin Mbuyu Kabongo, pour la cession d'une participation de 55 % dans le bloc Ndunda à l'italienne ENI, tandis que Surestream RDC SARL conserve une participation de 30 %². Les autres actionnaires du bloc Ndunda sont la COHYDRO (8 %) et une société congolaise privée, Ibos SPRL (7 %). Pour Surestream, explique son directeur exécutif Pierre Achach, le fait qu'une major comme ENI ait choisi sa société pour pénétrer le marché de l'amont pétrolier au Congo est un motif de fierté. Pour l'ENI, qui convoite aussi un bloc du rift Albertin, à l'est du pays, cette acquisition se situe dans le cadre de l'accord stratégique signé en août 2009 avec le Gouvernement congolais pour développer les ressources du pays et renforcer sa présence en Afrique où elle est implantée au Congo-Brazzaville, au Nigeria, en Égypte, en Angola, au Ghana et au Mozambique. Pour Célestin Mbuyu, cette alliance est bénéfique pour le pays, car elle permet de relancer, avec des techniques nouvelles, l'acquisition de matériel performant et la formation de cadres nationaux, la production du bassin côtier du Bas-Congo restée stagnante plus de quarante ans (*Le Phare* 2010).

Outre les réserves *onshore*, d'importantes réserves *offshore* se trouvent dans la Zone d'intérêts communs (ZIC) dont la création a été décidée par les présidents Joseph Kabila et José Eduardo Dos Santos lors de la huitième commission mixte bilatérale Angola-RDC qui s'est tenue à Luanda du 24 au 31 juillet 2007 (Misser 2012a : 200). Cette ZIC fut promulguée le 16 novembre 2007 par le président Kabila. Mais l'accès à ces ressources se heurte à des obstacles politiques, juridiques et diplomatiques.

Actuellement, l'espace maritime où le Congo exerce sa souveraineté présente une sorte d'anomalie. Il constitue un triangle formé à la base par la bande côtière et sur les côtés par les frontières de l'Angola au sud et du territoire de Cabinda, également sous contrôle de Luanda. Côté congolais, on considère qu'une projection équitable devrait plutôt prendre la forme d'un rectangle. Le Congo a fait valoir cette analyse lorsqu'il a saisi, en 2009, la possibilité offerte par la Convention internationale des Nations unies sur le droit de la mer, dite « de Montego Bay » (1982), d'étendre au-delà de la zone économique exclusive le plateau continental sous sa juridiction, jusqu'à 350 milles à partir de la limite des eaux territoriales (zone des

² <http://www.surestream-petroleum.com/> (consulté le 9 septembre 2012).

12 milles). Juste avant l'expiration du délai du 13 mai 2009, accordé par l'ONU aux États côtiers désireux d'entamer ce genre de démarche, le 7 mai paraissait au *Journal officiel* congolais une loi délimitant la zone en profondeur et les frontières latérales avec l'Angola sur base de cartes de l'Amirauté britannique et du service hydrographique et océanographique de la Marine française. Elle abrogeait la loi du 10 juillet 1974, qui ne portait délimitation que de la mer territoriale du Zaïre et qui constituait, de la part de Mobutu, une forme de capitulation vis-à-vis du Portugal qui occupait encore l'Angola à cette époque. Simultanément, ces cartes furent transmises par le Congo à la Commission de l'ONU sur les limites du plateau continental, en annexe de la note d'information préliminaire qui dénonçait l'« occupation de fait par l'Angola » du plateau continental congolais.

Selon les calculs de la firme de Houston, Trinity Oil and Gas, qui avait proposé en juillet 2011 au gouvernement congolais une stratégie de négociation avec l'Angola, la ZIC couvre huit blocs (0 Chevron Texaco, 1 Tullow, 2 Sonangol P&P, 14 Chevron Texaco, 15 Exxon-Mobil, 16 Maersk Oil, 31 BP et 32 Total). À eux seuls, les blocs 1 et 15 recèlent 3,6 milliards de barils de réserves économiques restantes, auxquels il conviendrait d'ajouter une petite partie du bloc 14, opéré par Chevron Texaco, dont la production moyenne a été de 187 000 barils/jour en 2011³ (Trinity 2011). Selon ce document, le Congo revendique 1,85 milliard de barils sur les réserves identifiées dans les zones en litige, principalement dans les blocs 1 opéré par l'irlandais Tullow et 15 opéré par Exxon-Mobil. Cette part revendiquée par Kinshasa représente 17,6 % de toutes les réserves prouvées de l'Angola, selon l'Organisation des Pays exportateurs de pétrole (OPEP) qui les estimait à 10,47 milliards de barils à la mi-2012⁴. Au cours du Brent (115 dollars/baril fin août 2012) ou du prix du panier de référence de l'OPEP, qui inclut parmi vingt bruts celui du gisement angolais de Girassol (111,75 dollars/baril au 6 septembre 2012), le montant des réserves de Kinshasa se situerait entre 206 et 212 milliards de dollars, soit l'équivalent de 13 à 14 fois celui du PIB congolais (15,3 milliards selon le 2012 CIA World Fact Book).

Vu l'enjeu, on peut comprendre l'écart entre la position du Congo et celle de l'Angola qui, dans une note préliminaire adressée à l'ONU le 4 mai 2009, ignore totalement les 40 kilomètres de la bande côtière congolaise et donc sa projection maritime au-delà des 12 milles, puis qui, le 31 juillet 2009, rejette dans une seconde note la « délimitation unilatérale » de ses frontières maritimes par le Congo. Partant, l'exécution des accords de principe convenus entre les deux chefs d'État en 2007 est devenue ardue. Elle l'est devenue d'autant plus que, le 25 mars 2009, le ministre congolais

³ <http://www.chevron.com/countries/angola/businessportfolio> (consulté le 9 septembre 2012).

⁴ http://www.opec.org/opec_web/en/about_us/147.htm (consulté le 11 septembre 2012).

des Hydrocarbures, René Isekemanga Nkeka, a accusé l'Angola d'extraire quotidiennement plusieurs centaines de milliers de barils de pétrole des eaux congolaises (Reuters 2009). Par la suite, plusieurs commissions mixtes ont été créées, dont l'une a été chargée des « questions pétrolières » et de la « dette envers l'Angola », histoire pour Luanda de faire comprendre à Kinshasa que l'Angola attend des compensations financières pour les dépenses engagées au cours des deux guerres de 1996-1997 et de 1998-2003 pour aider le Congo à se débarrasser de la dictature mobutiste puis à conserver sa souveraineté (*Africa Energy Intelligence* 2010).

La fermeté de Luanda va de pair avec l'inhibition du gouvernement congolais. En mai 2010, le sénateur du Mouvement de libération du Congo (MLC), Raphaël Siluvangi, interpelle le Premier ministre Adolphe Muzito, car, à cette date, Kinshasa n'avait toujours pas réagi au rejet par Luanda, en juillet 2009 des revendications congolaises sur l'*offshore*, puis revient encore à la charge en décembre 2010. Mais, en définitive, ce n'est pas la ligne dure, nationaliste de Siluvangi, relayée à un moment donné par les Affaires étrangères qui avaient songé à une saisine de la Cour internationale de justice de La Haye, qui va prévaloir. En effet, sur instruction de la présidence de la République, l'ambassadeur du Congo à l'ONU, Christian Atoki Ileka, défend l'option d'un accord à l'amiable avec Luanda. Selon le sénateur, l'ambassadeur à l'ONU aurait même qualifié la loi congolaise sur la délimitation des espaces maritimes, pourtant promulguée par Joseph Kabila, d'« irresponsable » (Siluvangi 2010). En définitive, on apprenait en janvier 2011 que le Congo avait décidé d'étaler jusqu'en 2014 les négociations portant sur son plateau continental⁵. Un an plus tard, la situation n'avait pas évolué, incitant la lettre *Africa Energy Intelligence* de Paris à commenter : « La récente réélection du président congolais Joseph Kabila ne devrait pas changer la stratégie de l'Angola sur ce sujet : gagner du temps à tout prix en menant des discussions sans fin avec les ministres et les conseillers congolais » (*Africa Energy Intelligence* 2012a). Le commentaire est d'autant plus pertinent que la fraude électorale massive aux élections présidentielle et législatives de novembre 2011 a affaibli politiquement le président Kabila, dont la cérémonie d'investiture, le 20 décembre 2011, a été boudée par tous les chefs d'État de la région, hormis le Zimbabwéen Robert Mugabe. Le moment n'était pas très bien choisi pour entamer un bras de fer avec José Eduardo Dos Santos. Des accrocs sont toutefois possibles car un nouveau litige a surgi en mai, né de la volonté de Joseph Kabila, non pas de contrarier Luanda, mais de faire plaisir à son ami diamantaire israélien, Dan Gertler. En effet, le 9 avril 2012, le ministre des Hydrocarbures, Martin Kabwelulu, a accordé une extension jusqu'en 2015 d'un permis *offshore* sur la zone

⁵ www.mediacongo.net, mis en ligne le 26 janvier 2011.

litigieuse du couloir maritime séparant Cabinda au nord et l'Angola au sud, à une société basée à Gibraltar, peu connue des professionnels de l'amont pétrolier, dénommée Nessergy, représentée par son PDG, l'Israélien Gad Cohen (Ministère de l'Énergie, secrétariat général aux Hydrocarbures 2006). Selon *Africa Energy Intelligence* Nessergy serait en effet proche de Gertler (*Africa Energy Intelligence* 2012b). Las, constate AEI, la reconduction du permis se heurte à un problème juridique. Martin Kabwelulu l'a signée en tant que ministre du Gouvernement intérimaire de Koyagiolo, désigné Premier ministre le 6 mars 2012 et qui a démissionné le 19 avril, date de la nomination d'Augustin Matata Ponyo comme chef du Gouvernement. Or, le Gouvernement Koyagiolo, désigné pour expédier les affaires courantes, n'est pas autorisé à engager l'État avec des tiers (Radio Okapi 2012a).

Quand bien même beaucoup de juristes pensent fondée la revendication congolaise sur l'espace délimité latéralement par la projection de ses frontières terrestres, la partie est donc loin d'être gagnée pour Kinshasa. Toutefois, l'Angola n'a pas intérêt à demeurer inflexible. Plusieurs éléments plaident pour un accord à l'amiable, voie privilégiée officiellement par les deux présidences. L'Angola a besoin de la collaboration du Congo pour mener à bien plusieurs grands projets d'infrastructures reliant Cabinda à l'Angola : un pont rail-route de 13 kilomètres enjambant le fleuve Congo, la construction d'une route traversant le Congo sur les 40 kilomètres qui séparent Cabinda de la province angolaise et celle d'un gazoduc traversant les eaux territoriales du Congo, entre Cabinda et la ville côtière de Soyo, dans la province angolaise de Zaire. Le principe en a été d'abord discuté, le 23 mai 2007 à Luanda, entre le ministre angolais des Travaux publics, Higinio Lopes Carneiro, et le ministre congolais du Plan, Olivier Kamitatu Etsu, spécialement invité pour la circonstance (Misser 2012a : 199). Tant pour des raisons logistiques que sécuritaires et politiques – afin de contrecarrer les ambitions des séparatistes du Front de libération de l'enclave de Cabinda – tous ces projets revêtent un intérêt stratégique important pour l'Angola qui a marqué un point avec la promulgation par le président Joseph Kabila, le 12 janvier 2011, d'une ordonnance approuvant la convention du 7 octobre 2010 entre la Cabinda Gulf Oil Company et l'État congolais sur la pose et l'opération du gazoduc. Enfin, une vision à long terme du développement régional ne peut ignorer la possibilité future pour l'Angola de disposer de l'énergie provenant du site hydroélectrique d'Inga, au Bas-Congo, la moins chère du monde, qui bénéficierait à l'enclave de Cabinda ainsi qu'au Nord de l'Angola, même si le pays voisin avec le fleuve Kwanza possède un potentiel appréciable. La question dès lors se pose de savoir si l'accès pour une période illimitée à cette énergie ne vaut pas une concession sur le partage de la ressource fossile et non renouvelable qu'est le pétrole de la ZIC.

La Cuvette centrale : la grande énigme

Le second bassin du pays est la Cuvette centrale, qui couvre une superficie de 800 000 km² s'étendant des parages de la capitale jusqu'à la Province-Orientale, en passant par le Bandundu et l'Équateur et englobant également une partie des deux Kasai et du Maniema. Ici, l'obstacle à l'exploration comme à l'exploitation est constitué par le couvert de la forêt équatoriale, les marécages et par la quasi-absence d'infrastructures. Son potentiel fait aujourd'hui débat chez les géologues. Immense selon les uns ; mais d'autres tempèrent, affirmant qu'il doit être encore confirmé.

De premières explorations ont été menées de 1952 à 1958 par le Syndicat pour l'étude géologique et minière de la cuvette congolaise, constitué en 1951 par l'administration du Congo belge, des sociétés établies localement et des personnes privées belges et américaines. Ce syndicat, qui a dépensé un total de 3 millions de dollars dans le projet, détenait alors un droit exclusif de recherches sur les substances fossiles combustibles ou bitumineuses dans la cuvette. Il avait mandaté à l'époque la Société de recherches minières en Afrique (REMINA) pour mener ces travaux qui furent initiés par l'ingénieur Pierre Evrard et l'expert pétrolier Arie Van Weelden, qui ont témoigné du résultat de leurs travaux, « Les recherches géophysiques dans la cuvette congolaise et leur interprétation », au cours du cinquième Congrès mondial du pétrole tenu du 30 mai au 5 juin 1959 à New York. Deux sondages de reconnaissance stratigraphique furent effectués à près de 2000 mètres de profondeur, ainsi que des études sismiques et gravimétriques et des études géologiques de surface. Toutes ces données, y compris les nombreux échantillons de roches de sondage et de surface, sont aujourd'hui conservées au Musée royal de l'Afrique centrale de Tervuren (Belgique).

La zone a fait ensuite l'objet d'explorations, dans les années 1970, par les compagnies américaines Esso et Amoco, qui ont fait des études sismiques et deux forages non productifs. Japan National Oil a également effectué quelques études géologiques dans la zone de Kisangani, mais sans obtenir de résultat. La compagnie nationale Petrozaïre, sur financement de la Banque mondiale, s'est livrée aussi à des études dans les années 1980 en province de Bandundu. Puis, après une longue période d'inactivité, le ministère des Hydrocarbures congolais a recueilli en 2005, auprès du Département de Géologie du Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC), la partie accessible au public des données géologiques disponibles afin de démarrer un travail cartographique.

Avant même l'achèvement de ce travail, en 2007, plusieurs blocs furent pré-attribués et attendent toujours l'ordonnance présidentielle qui permettrait le démarrage de l'exploration. Trois blocs, le 1 (Mbandaka),

le 2 (Lokoro) et le 3 (Busira), sont allés à la Compagnie minière congolaise SPRL (COMICO). La firme britannique Soco Oil a hérité des blocs 7 et 9, tandis que le Divine Inspiration Group sud-africain a obtenu le bloc 8. Le Gouvernement congolais a ensuite engagé la firme brésilienne High Resolution Technology (HRT) en janvier 2008, pour mener une évaluation du système pétrolier et des hydrocarbures dans la cuvette ; HRT a proposé un découpage en 21 blocs.

Selon certains géologues, la cuvette recèlerait un énorme potentiel. Lors de l'atelier annuel de l'Association des géologues congolais (AGECO) organisé à Kinshasa le 17 août 2012, le directeur général du ministère des Hydrocarbures, Joseph Pili-Pili Mawezi, l'a encore évoqué. L'origine de cet optimisme est à chercher dans les conclusions des prospections menées par HRT en 2008 sur base de compilation des données géologiques existantes et de ses propres recherches. La COMICO, titulaire de trois permis dans la zone et à laquelle HRT s'est associée, a annoncé, sur base des travaux de cette dernière, l'identification d'un potentiel « prévisible » de plus de 40 milliards de barils de pétrole et de plus de 17 milliards de pieds cubes de gaz naturel, contenu dans des roches mères du Cambrien à des profondeurs comprises entre – 800 m et – 2000 m, et dans d'autres couches datant du Protérozoïque, entre – 2000 m et – 4000 m (COMICO 2008).

La COMICO prend la précaution de reconnaître que les réserves de pétrole et de gaz ont été prédites sur base de données sismiques, géochimiques et géologiques « limitées », ajoutant que l'acquisition de données additionnelles est recommandée et que des données gravimétriques et magnétométriques à haute résolution pourraient encore accroître le montant des réserves prévisibles. Mais ces affirmations laissent sceptique le professeur Damien Delvaux, du Département de Géologie du MRAC, qui n'a pas caché lors de l'atelier de Kinshasa que le potentiel de la cuvette devait être démontré et certifié. Son opinion est fondée sur les résultats d'une étude récente d'anciens échantillons de roche en provenance des collections du MRAC, ainsi que sur les observations qu'il a faites en 2011 durant une campagne de prélèvement d'échantillons effectuée dans la région de Kisangani pour le compte du MRAC, à la demande de la société Centrale Oil and Gas, créée par l'homme d'affaires Adonis Pouroulis, basé en Afrique du Sud et fondateur par ailleurs des sociétés Petra Diamonds et Chariot Oil & Gas. La démarche de Centrale Oil and Gas visait à recouper les informations de HRT en vue de l'acquisition éventuelle d'une participation dans les permis de COMICO.

Le scepticisme de Damien Delvaux a été exprimé dans plusieurs communications. Dans une présentation faite durant la conférence Geofluids, organisée à Paris les 7 et 8 juin 2012 par l'Institut français du Pétrole (IFP), Damien Delvaux et deux chercheurs allemands de l'Institute for Geology and

Geochemistry of Petroleum and Coal, rattaché à la Rheinisch-Westfaelische Technische Hochschule d'Aix-la-Chapelle, avaient conclu, d'une part, que la maturité des schistes d'Alolo, datant de la fin du Néoprotérozoïque et du début du Paléozoïque, considérés comme roche mère majeure par HRT, n'autorisait plus aucun potentiel de genèse d'hydrocarbures, et, d'autre part, que la maturité des roches mères potentielles du Jurassique et du Crétacé n'était pas suffisante (Sachse, Delvaux & Littke 2012). Ces résultats avaient été publiés sept mois auparavant dans une revue américaine de géologie pétrolière. Ils concluaient que l'exploration d'huile conventionnelle devrait se concentrer dans le bassin, là où la séquence de sédiments datant du Jurassique et du Crétacé inférieur a atteint plus de maturité que dans les cas étudiés jusqu'à présent, c'est-à-dire à une plus grande profondeur (Sachse, Delvaux & Littke 2011).

Damien Delvaux fait remarquer que les estimations de HRT reposent pour une large part sur quelques anciennes analyses géochimiques d'échantillons de roches mères (qui contiennent une teneur importante de matière organique sédimentaire, qui peut produire des hydrocarbures sous l'effet de la chaleur lorsqu'elle est enfouie dans le sous-sol à une profondeur de 2000 à 3000 m). Les conclusions de Damien Delvaux portent sur l'analyse de ces mêmes échantillons puisés dans les collections du MRAC par le centre de recherche RWTH d'Aix-la-Chapelle.

Les conclusions de Damien Delvaux contredisent aussi l'argument de HRT selon lequel, parce que la Cuvette centrale congolaise présenterait une analogie géologique avec l'Amazonie (qui fit partie, comme l'Afrique, du continent unique Pangée jusqu'au Jurassique), il faudrait en déduire, à partir de la découverte par Petrobras d'importantes réserves de pétrole au Brésil, que, nécessairement, le même phénomène devrait se reproduire au Congo. Cette extrapolation n'est qu'une hypothèse, selon le géologue belge Damien Delvaux. Selon lui, les schistes noirs cambriens d'Alolo, récoltés dans la zone de Banalia, en Province-Orientale, contiennent une matière organique tellement dégradée qu'elle ne peut plus produire d'huile. Le schiste jurassique trouvé à proximité recèle en revanche un très grand potentiel, mais il n'est pas assez mûr pour avoir produit de l'huile conventionnelle. En conclusion, le potentiel de la cuvette est « hautement hypothétique » et une intensification de la recherche doit être menée, recommande le chercheur belge, rejoint sur ce point par les participants à l'atelier de Kinshasa pour qui le potentiel est à confirmer et à certifier. Jusqu'à présent, à peine quatre puits ont été forés. Or, en moyenne, un puits seulement sur dix est productif, rappelle Damien Delvaux.

Un accord a bien été conclu en juillet 2011 par le Congo avec Petrobras pour doter la COHYDRO d'une « haute technologie d'exploration », lors

de la visite à Brasilia du ministre congolais des Hydrocarbures, Célestin Mbuyu Kabango (*L'Observateur* 2011). Des accords dits « d'intervention, d'exploration et d'exploitation du gaz et du pétrole » ont également été signés avec Petrobras par le ministre. Mais peu d'informations ont filtré sur le contenu. Et, signe qui tend à confirmer que la perspective de découvertes commerciales est encore éloignée, peu de majors, hormis l'ENI italienne, ont manifesté l'intérêt d'acquérir un bloc dans la cuvette.

Le bassin de l'Est : une ressource prouvée dans un milieu chaotique

Le bassin de l'Est, qui comprend au nord le rift Albertin, offre davantage de certitudes quant à la présence de réserves exploitables, grâce aux progrès accomplis du côté ougandais de la frontière en matière d'exploration. La présence de pétrole est en effet connue depuis les explorations menées dès 1938 par Shell, du côté ougandais du lac Albert. Les premières découvertes de quantités commerciales en 2006 du côté ougandais ont été suivies d'une première estimation de réserves de 2,5 milliards de barils. Six ans plus tard, l'agence Reuters cite l'annonce, par le commissaire gouvernemental ougandais pour l'Exploration et la Production pétrolières, Ernst Rubondo, de la révision par Kampala de 40 % à la hausse de l'estimation de ces réserves, qui atteignent désormais 3,5 milliards de barils (Reuters 2012a), soit l'équivalent des réserves de la ZIC angolo-congolaise !

Les signes de la maturité géologique, et donc économique du projet se sont multipliés en 2012. En février, BBC News relatait que l'Ouganda et la firme anglo-irlandaise Tullow Oil avaient signé un accord pour investir 6 milliards de livres dans la construction d'une raffinerie et d'un oléoduc vers l'océan Indien pour évacuer au rythme de 200 000 barils/jour la production future du bloc 1 du graben Albertine ougandais (BBC News 2012). Autres signes annonciateurs de la production prochaine, attendue vers 2014-2015 : la prise de participation d'un tiers, par la major française Total, début 2012, dans le bloc 1 ougandais, dont elle devient opérateur, y rejoignant la China National Offshore Oil Company (CNOOC). En septembre 2012, Total a même annoncé son intention d'effectuer huit forages à la fin 2013 et de dépenser 650 millions de dollars dans l'exploration et l'acquisition de données sismiques (Reuters 2012a).

Cet engouement est de bon augure pour le Congo qui partage avec l'Ouganda voisin la même ressource. Toutefois, la RDC accuse un important retard dans la prospection, entamée sur son sol seulement en 1952. Le Gouvernement congolais a été démarché d'abord par la firme britannique Heritage Oil de l'ancien colonel des SAS britanniques, Anthony Buckingham, qui avait signé un protocole d'accord avec Kinshasa le 2 juin 2002, portant

sur l'exploration d'un périmètre de 30 000 km² allant de Rutshuru, au sud du lac Édouard, jusqu'à Mahagi, à la pointe nord du lac Albert. Après moult épisodes, dont l'éviction des blocs 1 et 2 par Kinshasa de la firme anglo-irlandaise Tullow Oil, le verdict est tombé le 18 juin 2010 avec la signature des décrets présidentiels autorisant enfin l'exploitation. Quatre blocs sont attribués (1, 2, 3 et 5), tandis que le bloc 4, qui avait été alloué dans un premier temps à la firme californienne Terralliance, reste sans concessionnaire.

Les blocs 1 et 2 ont été finalement alloués à deux sociétés immatriculées aux îles Vierges britanniques, totalement inconnues de la profession, dénommées respectivement Caprikat et Foxwhelp (*Africa Confidential* 2010), proches de la présidence sud-africaine et de l'ami israélien de Joseph Kabila, Dan Gertler. Le contrat de partage de production signé en mai 2010 avec les ministères des Hydrocarbures, des Finances et du Portefeuille, que vient officialiser l'ordonnance présidentielle du 18 juin 2010, mentionne que Caprikat est représentée par Clive Khulubusa Zuma, neveu du chef de l'État sud-africain, tandis que Foxwhelp est représentée par un certain Michael Hulley.

En vertu d'une autre ordonnance présidentielle datée du même jour, le bloc 3 est allé à la firme South Africa Congo Oil (Sacoil), tandis le bloc 5 est échu au consortium Dominion Petroleum Congo-Soco exploration-production, associé à la Congolaise des Hydrocarbures (COHYDRO) qui détient également une participation dans les autres blocs. En août 2011, la compagnie Oil of DR Congo, partenaire de Caprikat et Foxwhelp, a annoncé le démarrage d'une campagne sismique sur les blocs 1 et 2, au cours d'un entretien avec les autorités politico-administratives du district, des territoires et des chefferies que traversent les blocs pétroliers 1 et 2 dans le lac Albert (Radio Okapi 2011). L'objectif est de confirmer la présence d'hydrocarbures dans ces blocs et d'en évaluer exactement la quantité, afin de déterminer l'emplacement des futurs forages. Selon le manager de la société, Giovanni Pedaci, cette campagne était prévue pour une durée de dix-huit mois et représentait un coût de 2,7 millions de dollars. Les promoteurs disent espérer produire le premier baril en 2015. Depuis la signature de ces ordonnances, les perspectives de développement se sont précisées avec l'arrivée de deux majors du côté congolais. En août 2010, l'ENI a signé plusieurs protocoles et payé 200 000 dollars pour l'accès à des données de prospection dans quatre sites : le graben Albertine, le lac Kivu, le lac Tanganyika et la Cuvette centrale (Reuters 2010). La firme convoiterait le bloc 4 du Graben, encore non attribué. De son côté, Total a obtenu la signature d'une ordonnance présidentielle, le 27 décembre 2011, approuvant le rachat de 60 % des parts de Sacoil dans le bloc 3, rachat qui fait de la firme française l'opérateur de ce permis. La détermination de Total s'est illustrée sur la scène politique : en compagnie

des sociétés Areva, détentrice de droits exclusifs sur la prospection d'uranium en RDC, et de l'opérateur de téléphonie Orange qui a racheté Congo-Chine Telecom en 2011, la compagnie française a plaidé auprès de l'Élysée et du Quai d'Orsay pour que le président François Hollande assiste au sommet de la Francophonie d'octobre 2012⁶.

Dans le lac Kivu, un seul permis d'exploration pétrolière a été attribué à la compagnie canadienne Vanoil Energy Ltd, du côté rwandais, avec l'espoir que les découvertes faites dans la partie ougandaise du graben Albertine par Tullow et Heritage Oil puissent connaître une extension dans cette autre partie du Rift⁷. Mais une partie seulement du travail de prospection aérienne a pu être accompli par la firme sud-africaine recrutée pour la circonstance, New Resolution Geophysics (NRG), en raison de l'instabilité sur la rive congolaise du lac. Des études gravimétriques ont également été menées par les Universités de Houston et de Syracuse pour démontrer le potentiel pétrolier du côté rwandais du lac. Du côté congolais, on en est encore à discuter avec le Rwanda de l'état d'avancement de ces recherches (*Africa Energy Intelligence* 2011a).

Mais le lac Kivu est surtout connu pour receler une ressource non conventionnelle mais importante : 55 milliards de mètres cubes de gaz méthane, selon l'estimation faite à l'issue d'une campagne de prospection par le consortium Lahmeyer-OSAE en 1998⁸. Là encore, tant en ce qui concerne la prospection que la recherche scientifique et le développement des projets, le Rwanda possède une avance considérable. Par-delà les trois centrales pilotes, dont la plus ancienne a été construite en 1963 au cap Rubona, l'Electricity and Water Supply Authority (EWSA) rwandaise espérait que la première grande centrale électrique de 25 MW, alimentée par le méthane du lac et construite par la firme Kivuwatt Ltd, filiale de la société américaine Contour Global, entre en production en 2013. D'autres projets sont en cours de montage, de la part d'Israel Africa Energy, de la Rwanda Energy Company (REC) et de la compagnie égyptienne Orascom Construction Industries (OCI), qui entendent chacune construire une usine de

⁶ La démarche des trois sociétés a eu lieu durant la préparation de la conférence des ambassadeurs inaugurée le 27 août par François Hollande, a expliqué à l'auteur l'avocat parisien Norbert Tricaud, représentant de l'association Convergence pour l'émergence du Congo (CEC), qui a assigné en justice l'Organisation internationale de la Francophonie et son secrétaire général, Abdou Diouf, pour avoir maintenu ce sommet, contrairement à l'esprit et à la lettre de la Déclaration de Bamako qui prévoit des sanctions contre les États où se produisent de graves violations de l'État de droit, comme la fraude constatée lors des élections de novembre 2011 en RDC.

⁷ <http://www.vanoil.ca/s/Rwanda.asp> (consulté le 21 septembre 2012).

⁸ « Le gaz méthane du lac Kivu », Unité pour la promotion et l'exploitation du gaz du lac Kivu, www.uegaz.gov.rw (consulté le 21 septembre 2012).

50 MW. Enfin, il est officiellement question de la construction d'une centrale commune par les deux pays riverains du lac, d'une puissance de 100 MW (Misser 2012b).

Pendant ce temps-là, les choses bougent très lentement du côté congolais du lac. La Société des Gaz et des Hydrocarbures du Kivu, de l'ancien patron de l'Office congolais des Postes et des Télécommunications, Jean-Pierre Muongo wa Shabahanga, en pourparlers avec la Rwanda Energy Company, attend depuis des années la délimitation des blocs d'exploration par le ministère congolais des Hydrocarbures (*Africa Energy Intelligence* 2011b). À la décharge de Kinshasa, il faut dire que l'exploitation du méthane à des fins de production d'électricité est une technologie pionnière. En 2011, Michel Halbwachs, professeur de physique de l'Université de Savoie et patron de la firme française Data Environnement, partenaire technique et scientifique de la REC, a suggéré le recrutement de sociétés spécialisées dans la mécanique des fluides, adaptée à l'étude des lacs, en vue de l'établissement d'une réglementation de l'extraction commune aux deux pays. Il s'agit d'éviter que le rejet d'eaux dégazées riches en sels dissous ne provoque un phénomène dit d'« eutrophisation » conduisant à la prolifération d'algues et à la disparition des espèces vivantes dans la biozone, la partie vivante du lac, comprise entre la surface et 60 mètres de profondeur. En outre, Michel Halbwachs et d'autres chercheurs, dont Digne Rwabuhungu, professeur de géochimie à l'Université nationale du Rwanda, insistent sur la nécessité d'un processus de contrôle de la stabilité du lac lors de l'exploitation du méthane. La présence d'une activité volcanique proche du lac et d'énormes quantités de méthane et de gaz carbonique dans ses eaux en fait potentiellement un lac dangereux, même si l'Unité pour la promotion et l'exploitation du gaz du lac Kivu (UPEGAZ) du Rwanda considère que « les risques sur l'environnement associés à l'exploitation du gisement de gaz à échelle industrielle sont insignifiants mais pas nuls⁹ ».

Dans une communication prononcée lors du Congrès africain du Pétrole (CAPE) du 24 au 27 mars 2010, le ministre des Hydrocarbures de l'époque, René Ikesemanga Nkeka, a également présenté une carte des neuf blocs *onshore* et *offshore* délimités par ses services sur la partie congolaise du lac Tanganyika et a évoqué un potentiel de 8 milliards de barils ! Le ministre a fait état d'un suintement permanent au cap Kalamba, au sud de la péninsule d'Ubwari (Sud-Kivu, au nord-ouest du lac), mis en évidence dans les années 1980 par le professeur Jean-Jacques Tiercelin de l'Université de Brest. De son côté, le professeur Tharcisse Songore, de la direction générale de la Géologie et des Mines du Burundi, rappelle que la compagnie américaine

⁹ « Le gaz méthane du lac Kivu » Unité pour la promotion et l'exploitation du gaz du lac Kivu www.uegaz.gov.rw (consulté le 21 septembre 2012).

Amoco a effectué des explorations dans la partie *onshore* de la concession burundaise, où une campagne sismique a été menée et où deux puits secs ont été forés, avant qu'elle n'abandonne la concession à la fin de l'année 1989. « L'analyse géochimique réalisée sur un échantillon de ce pétrole montre qu'il est léger, d'une maturité normale et qu'il provient d'une source lacustre ou deltaïque d'âge jurassique au Crétacé », relève Tharcisse Songore. Ce pétrole est produit par l'activité hydrothermale et est emmené vers la surface du lac par une source chaude, commente Damien Delvaux. Des analyses d'un échantillon de bitume collecté aux environs de Rumonge (Burundi) indiqueraient une source lacustre d'une maturité moindre que celle du pétrole du cap Kalamba et suggèrent l'existence d'une autre source de pétrole, ajoute le géologue burundais (Songore 1998). Il s'agirait d'un pétrole issu d'une matière organique sédimentée d'origine algaire, connue pour donner la meilleure qualité d'huile, précise Damien Delvaux.

Du pétrole, il y en a donc dans le Tanganyika, même si la RDC n'a encore attribué aucun bloc, contrairement au Burundi et à la Tanzanie, où l'on retrouve deux sociétés titulaires de permis dans d'autres bassins congolais. Il s'agit de Surestream Petroleum, titulaire de deux blocs au Burundi, et de Total qui a obtenu un bloc en Tanzanie. En août 2012, la junior australienne Beach Energy, qui détient un permis d'exploration tanzanien sur le sud-est de la rive du lac, a affirmé avoir découvert des signes d'un système pétrolier du côté congolais, deux mois après avoir entamé une étude sismique (VOA News 2012). Selon son porte-parole, le bloc de Beach Energy recelait un potentiel de 200 millions de barils (soit l'équivalent de vingt ans de la production actuelle de la RDC), même si l'entrée en exploitation devrait être plus tardive que dans le lac Albert, en raison de la profondeur à laquelle affleurent les gisements. Enfin, trois blocs ont été délimités autour du lac Upemba au Katanga, où, comme au lac Moero, dans la même province, le Gouvernement entend entamer la prospection au cours du quinquennat 2012-2016 (Programme d'action du Gouvernement 2012). Au cours de la période, le Gouvernement entend faire progresser la production, de moins de 25 000 barils/jour actuellement à 225 000 b/j d'ici 2014, et même porter à 100 000 barils/jour la production de pétrole raffiné d'ici 2016. L'objectif est ambitieux mais semble pécher par excès d'optimisme.

En définitive, si le bassin de l'Est présente davantage de maturité au plan géologique que la Cuvette centrale, sa mise en valeur se heurte néanmoins à quantité d'obstacles sécuritaires, voire géopolitiques et environnementaux.

Ironie du sort, le bassin le plus prometteur, à l'exception de la ZIC Angola-RDC, est situé à l'est dans une zone très instable. Tout au nord-est, aux confins du Sud-Soudan et de la République centrafricaine, on trouve la Lord's Resistance Army (LRA), puis, à l'ouest des blocs 1 et 2 congolais du

Graben Albertine, dans la zone de Mongbwalu, sévissent toujours les milices hemas et lendus de l'Ituri. L'arc de l'insécurité se prolonge dans le Parc des Virunga, partiellement couvert par les blocs 3, 4 et 5 du Graben Albertine, avec, au nord, le territoire qu'écument les guérilleros des Allied Democratic Forces-National Army for the Liberation of Uganda (ADF-NALU). Aux alentours du lac Édouard sévissent les anciens membres de la milice du Rassemblement congolais pour la Démocratie-Kisangani (Mouvement de Libération) ainsi que deux groupes Maï Maï, les Muamba Liaki et les Maï Maï Pareco Lafontaine (*La Libre Belgique* 2012). En outre, l'ICCN a identifié la présence au sud du lac de quelque 300 combattants de l'une des factions des Forces démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR), les FDLR-RUD Urunana (Rassemblement pour l'Unité et la Démocratie) du colonel Soki (Pole Institute 2011). Trois autres groupes des FDLR sévissaient au second semestre 2012 dans les blocs 4 et 5 du graben Albertine, entre les lacs Édouard et Kivu : les hommes de la branche militaire principale aux ordres du colonel Sylvestre Mudacumura à l'ouest du territoire des FDLR-Soki, ceux du lieutenant-colonel Élie Mutarambirwa, et le groupe du colonel Mandevu plus au sud. La situation sécuritaire dans le parc, et généralement au Nord-Kivu, s'est considérablement détériorée avec le retour au maquis en avril 2012 de plusieurs centaines d'anciens combattants du Conseil national pour la Défense des Peuples (CNDP), qui ont créé sous la houlette du colonel Sultani Makenga un nouveau groupe rebelle, le Mouvement du 23 mars 2009 (M23), soutenu par le Rwanda, dont le territoire de 1000 km² s'adosse à l'Ouganda et au Rwanda. Fin septembre 2012, l'insécurité a contraint Soco à interrompre ses opérations et à évacuer les travailleurs de son camp situé sur le bloc 3 du graben Albertine (*The Wall Street Journal* 2012).

Une hypothèque plane aussi sur les activités de prospection aux alentours des lacs Kivu et Tanganyika, du fait de la piraterie exercée par les Maï Maï Yakutumba le long des rives congolaises, au large d'Uvira. Elle a retardé de plusieurs mois la campagne sismique de Surestream, dans les eaux burundaises du lac Tanganyika, qui devait démarrer en 2011 (*Africa Energy Intelligence* 2012c). Au Sud-Kivu sévissent aussi les FDLR du colonel Léopold Mujyambere. Au nord du Katanga, la région du lac Upemba est devenue le sanctuaire du seigneur de la guerre Gédéon.

Comme sur la façade atlantique, l'un des défis à relever par le Gouvernement congolais est d'ordre juridique et géopolitique. Un chercheur français, Benjamin Augé, souligne, dans une étude sur les conflits frontaliers liés aux hydrocarbures dans les Grands Lacs, la nécessité d'une démarcation des frontières entre la RDC et ses voisins (Augé 2009). Des pas ont été accomplis mais la tâche n'est pas terminée. Benjamin Augé relève l'ouverture de négociations bilatérales en septembre 2007 lors d'une

rencontre en Tanzanie entre les présidents Joseph Kabila et Yoweri Museveni sur l'actualisation de la démarcation de la frontière traversant le lac Albert. La dernière démarcation remonte à 1990 mais, depuis lors, est apparu un élément nouveau : l'émergence de l'île de Rukwanzi à l'embouchure de la rivière Semliki, considérée comme ougandaise par Kampala mais occupée depuis la nuit des temps par des pêcheurs congolais, dont la possession a provoqué des escarmouches entre les soldats des deux pays. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une île nouvelle, mais du restant d'un ancien delta de la rivière Semliki, situé initialement sur la rive congolaise du cours d'eau. Il faut aussi savoir que la frontière, dans cette extrémité sud-ouest du lac, a été définie par l'embouchure de la Semliki dans le lac Albert, comme le démontrent des documents disponibles au MRAC, mais que cette rivière qui se jette dans le lac par le biais d'un delta a un cours fort instable (comme le Nil), explique Damien Delvaux. En définitive, un accord a été conclu entre les deux présidents pour créer une commission mixte technique qui devait commencer à travailler en novembre 2007 autour d'une nouvelle délimitation. Lors d'une seconde réunion, à Dar es-Salam, le 11 mai 2008, les deux chefs d'État ont décidé de partager l'administration de l'île entre les deux pays, en attendant une solution définitive.

Dans le cas du lac Kivu, un accord sur l'extraction du gaz méthane a été signé lors de la convention de Bukavu en 1975, qui stipule que le Congo et le Rwanda doivent mener son exploitation en commun. Il a été réitéré lors d'un sommet à Gisenyi (Rwanda) en mars 2007 dans un protocole d'accord, renouvelé en 2009, portant sur les recommandations pour la gestion des ressources du lac et sur les méthodes d'extraction. Le risque élevé d'interactions entre le méthane et le dioxyde de carbone présents dans le lac, la permanence de l'activité des volcans Nyiragongo (RDC) et Nyiamulagira (Rwanda) exigent en effet une totale coordination entre les deux États. Au cours d'une autre réunion à Rubavu (Rwanda), en février 2011, il a été décidé qu'un traité international devait être signé entre les deux pays, mais aussi avec le Burundi, en vue de la création d'une Autorité du bassin du lac et de la rivière Ruzizi pour la gestion intégrée de l'eau, qu'il s'agisse de l'extraction du méthane ou de la mise en valeur du potentiel hydroélectrique de la Ruzizi (International Workshop on the Monitoring and Development of Lake Kivu Gas Resources 2011). Mais la signature se faisait attendre fin 2012, pour plusieurs raisons, dont les tensions générées par les accusations de soutien par le Rwanda des rebelles du M23, formulées dans un rapport de l'ONU (Reuters 2012b).

Les relations sont moins tendues entre les États riverains du lac Tanganyika (Congo, Burundi, Tanzanie et Zambie). Un accord d'exploration conjointe a été signé en 2008 entre Kinshasa et Dar es-Salam, mais il n'a

pas été concrétisé. En 2011, lorsque la Tanzanian Petroleum Development Corporation étatique a sollicité auprès des autorités congolaises la permission pour Beach Energy de pénétrer dans les eaux congolaises dans le cadre de son programme de recherches dans la partie tanzanienne du lac, la RDC a même demandé que la requête soit réintroduite (International Crisis Group 2012). Il y a donc matière à améliorer la coopération entre les quatre pays riverains. Un pas important a été franchi avec l'entrée en vigueur en 2009 de la Convention de l'Autorité du lac Tanganyika qui, dans son article 14, oblige les États lacustres à notifier à son secrétariat tout développement susceptible d'entraîner des effets négatifs sur les rives des autres États¹⁰.

3. Un pactole qui engendre beaucoup de nouveaux défis

La présence d'indices pétroliers au Congo, dans une conjoncture internationale marquée par la mise en valeur progressive de ressources en hydrocarbures naguère considérées comme marginales (pétrole enclavé du bassin de Doha au Tchad), non conventionnelles (gaz de schistes) ou limites (*offshore* très profond, au-delà de - 4000 m), représente une série impressionnante de défis pour un État encore faible.

Défis sécuritaires et géopolitiques

La présence de ces ressources dans des zones frontalières peut susciter de nouvelles tensions avec les voisins, car le tracé des frontières est l'objet de polémiques. Le cas de figure risque de se présenter davantage avec l'Angola qu'avec les voisins de l'Est. En effet, les zones en partage avec l'Ouganda, le Rwanda ou les États riverains du lac Tanganyika sont relativement étendues du côté congolais, et les contestations sont marginales. En revanche, le Congo revendique la moitié des gisements en cours d'exploitation, qui représentent environ le tiers de la production nationale de l'Angola.

Déjà, ce contentieux a eu d'importantes répercussions politiques et humanitaires. Ce différend pétrolier s'est accompagné d'une série d'incidents qui suggèrent une volonté de l'Angola de démontrer par la force que toute tentative d'attenter à ses intérêts dans l'*offshore* pétrolier entraîne des conséquences graves (Misser 2012a). Depuis 2003, plusieurs centaines de milliers de creuseurs clandestins de diamant congolais ont été expulsés des provinces de Lunda Norte et de Lunda Sul. Depuis 2007, onze villages

¹⁰ <http://governance-iwlearn.org/wp-content/uploads/2012/06/Lake-Tanganyika.pdf> « In depth case study of the Lake Tanganyika Convention » in *International Waters Governance – « Lake Tanganyika Case Study »* (consulté le 28 septembre 2012).

congolais de la province du Bandundu sont occupés, et il y a même eu des incursions militaires angolaises au Bas-Congo en 2009.

On peut aussi se demander si l'exploration et l'exploitation le long du rift Albertin, mais aussi à proximité des lacs Kivu et Tanganyika, ne risquent pas de procurer de nouvelles opportunités de chantage, de racket et de rapt du personnel des entités solvables que sont les compagnies pétrolières, dans une région écumée par les groupes armés.

Conséquences sociales indésirables pour les régions affectées

Les auteurs d'une « Évaluation environnementale stratégique de l'exploration/exploitation pétrolière dans le nord du rift Albertin », financée par l'UE pour le compte du ministère congolais de l'Environnement, mettent également en garde contre les risques de conséquences indésirables pour la société du Kivu (EEAS 2011). « L'expérience a montré que l'installation d'une industrie à forte technologie, minière, pétrolière, nécessitant des emplois qualifiés, dans une région très agricole, était susceptible d'entraîner des conséquences économiques inverses de celles espérées : (hyper)inflation due aux salaires élevés des travailleurs de l'industrie, souvent étrangers à la région car les qualifications demandées n'existent pas sur place ; paupérisation des plus pauvres, etc. », avertissent les auteurs de l'évaluation dès la rédaction de ses termes de référence.

La gouvernance économique

La confirmation de la détention par le Congo de ressources pétrolières importantes pose aussi un grand défi en termes de gouvernance économique. En effet, l'objectif de production de 225 000 barils/jour que se fixe le gouvernement du Premier ministre Augustin Matata Ponyo pour 2014 correspond à une manne de quelque 9 milliards de dollars au cours actuel. À supposer qu'il soit entièrement atteint, le pétrole viendrait à peser autant que tout le secteur minier, qui génère plus de 80 % des recettes d'exportation. Ce montant est également l'équivalent de 60 % du PIB de 2011. C'est dire l'enjeu de la gouvernance des ressources pétrolières. Or, jusqu'à présent, la gestion des autres ressources a fait apparaître des problèmes de gouvernance considérables. La question est de savoir si le secteur pétrolier peut faire exception. Le député travailliste britannique Eric Joyce, par exemple, dans un communiqué de presse publié en novembre 2011, dévoile que l'État congolais a perdu 5,5 milliards de dollars résultant de la vente à des prix bradés de concessions minières à des sociétés basées dans les îles Vierges britanniques (Joyce 2011). Quelques jours plus tard, ce même parlementaire révèle que 29

des 59 sociétés écrans répertoriées sont connectées à l'homme d'affaires Dan Gertler, proche du président Kabila, ce qui soulève de « *sérieuses questions* » sur le rôle de ces deux personnes, explique le député qui a transmis les preuves de ces transactions au Serious Fraud Office britannique dans la perspective d'une enquête pour faits de corruption.

La question de la capacité de l'État congolais ou de la volonté de ses dirigeants à gérer dans l'intérêt du bien public la manne pétrolière semble justifiée si l'on sait qu'une compagnie proche de Dan Gertler, Nesserger, domiciliée à Gibraltar, s'est vu accorder le 9 avril 2012, par le ministère des Hydrocarbures, l'extension d'un permis *offshore* dans le couloir maritime séparant Cabinda au nord et l'Angola au sud, dans des conditions frisant l'illégalité. Le gouvernement Koyagiako, en poste à ce moment-là, désigné pour expédier les affaires courantes, n'était pas autorisé à engager l'État avec des tiers (Radio Okapi 2012a). À ce propos, l'ONG britannique Global Witness, suite à la déclaration par le ministre des Hydrocarbures, Crispin Atama Tabe Mogdogi, faite au *Financial Times* que Dan Gertler fait partie de l'équipe de Caprikat, co-détentrice des blocs 1 et 2 du graben Albertine, exprime ses « préoccupations quant à un risque de corruption » (Global Witness 2012). Global Witness relève que Caprikat et son associée, Foxwhelp, n'ont aucune expérience dans le secteur pétrolier, que l'identité de propriétaires « bénéficiaires » (ou effectifs) et de leurs directeurs est tenue secrète. Pour Global Witness, la nature secrète et controversée des transactions conclues par Caprikat et Foxwhelp pourrait indiquer qu'elles ont obtenu leurs actifs par des moyens corrompus. Bien que Caprikat et Foxwhelp se soient vu attribuer les actifs par décret présidentiel publié dans le *Journal officiel* congolais du 22 juin 2010, les raisons pour lesquelles les précédentes licences de ces blocs ont été résiliées ne sont pas claires, pas plus que les raisons pour lesquelles ces deux compagnies ont été choisies pour en devenir les nouveaux titulaires, analyse Global Witness. L'ONG relève enfin que Tullow a engagé des poursuites judiciaires pour regagner le contrôle des blocs 1 et 2, mais a fini par abandonner ces actions en justice, « au vu des frais associés à de nouvelles poursuites et de la difficulté à faire exécuter toute sentence rendue à l'encontre de la RDC, même en cas de réussite ».

Dans une interpellation à l'Assemblée nationale, le 12 juillet 2008, le député de l'Équateur, Jean Bamanisa, avait également critiqué l'octroi des blocs 1 (Mbandaka), 2 (Lokoro) et 3 (Busira) de la Cuvette centrale à la Compagnie minière du Congo SA (COMICO). Le député reprochait au ministre des Hydrocarbures de l'époque, Lambert Mende, d'avoir octroyé ces contrats de partage de production à une entreprise « sans références dans le domaine » (Bamanisa 2008). De surcroît, avait protesté Jean Bamanisa, l'entreprise brésilienne HRT, avec qui des contrats de partage de production

ont été signés, qui exécute les travaux de recherche et détient par conséquent toutes les informations à la source, au lieu de fournir au Gouvernement congolais des informations stratégiques sur ses réserves pétrolières, semble plutôt rendre des services à une autre entreprise congolaise qui lui est affiliée. Depuis, comme pour donner raison aux suspicions du député, la COMICO donne l'image de la confusion. En 2011, la justice congolaise a été appelée à trancher un différend entre ses actionnaires, Montfort Konzi Sende Ngbongba, ancien conseiller de l'ancien chef rebelle vice-président et sénateur Jean-Pierre Bemba, le Portugais Idalécio de Oliveira et International Consulting Marketing (ICM).

La présence, à côté de la COHYDRO, dans le bloc *onshore* de Ndunda opéré par Surestream, de la société congolaise International Business Oil SPRL (IBOS), détentrice d'une participation de 7 %, intrigue aussi les *insiders*. En effet, cette société ne dispose pas d'une expérience reconnue dans les milieux pétroliers. Son principal atout semble résider dans le fait que son président, Baudouin Ebeli Popo, est un ancien conseiller économique de feu Laurent-Désiré Kabila.

Les conditions d'obtention des permis sont donc controversées et dérogent aux usages des pays pétroliers du golfe de Guinée. Même en Angola ou au Nigeria, parfois décriés pour leur niveau élevé de corruption, les enchères pour l'attribution de concessions pétrolières offrent en principe à l'État les moyens de choisir l'offre la mieux disante, au plan financier ou technique, dans l'intérêt du bien public. Or, au Congo, rien de tel. Les blocs pétroliers ont été accordés de gré à gré, dans l'opacité. De surcroît, relève ICG, la RDC manque de réglementation globale pour le secteur pétrolier. L'ordonnance-loi en vigueur portant législation générale sur les mines et les hydrocarbures date du 2 avril 1981 et ne prend en compte ni les évolutions des pratiques du secteur ni la réglementation fiscale introduite ultérieurement (International Crisis Group 2012).

ICG précise que seule la réglementation fiscale a été actualisée en juin 2006, avec des mesures fixant les tarifs des taxes, pas-de-porte et autres bonus de signature. L'ONG rappelle que le Premier ministre Matata Ponyo a reconnu dans son premier discours au Parlement, le 7 mai 2012, « l'insuffisance » que constitue l'absence de code des hydrocarbures. Ce qui entraîne plusieurs inconvénients (risques de confusion juridique et de manque de cohérence de la politique pétrolière, illustrés par le pourcentage variable selon les permis des participations de la COHYDRO). Le secteur est géré dans l'opacité la plus totale. La législation congolaise n'impose au Gouvernement aucun devoir d'information vis-à-vis des citoyens et les contributions des compagnies aux projets sociaux sont en deçà des pratiques internationales.

Enfin, ICG relève que l'obligation de publier les contrats pétroliers 60 jours après leur approbation, conformément à un décret du Premier ministre (décret n° 011/26, 20 mai 2011), n'est pas toujours respectée. Le site du ministère ne comprend pas, par exemple, l'accord avec Sacoil octroyant à Total 60 % sur le bloc 3 du graben Albertine. ICG évoque aussi le rapport du conciliateur indépendant de l'Initiative pour la Transparence des Industries extractives (ITIE) sur les revenus 2008-2009, qui révèle un écart de 1,3 million de dollars entre les paiements déclarés par les compagnies pétrolières et les recettes fiscales publiées par le Gouvernement, compte non tenu des sommes versées par les sociétés opérant dans le pays et les bonus de signature ou pas-de-porte en 2008 et 2009.

Il n'est donc pas sûr que la situation se soit beaucoup améliorée depuis l'interpellation du ministre des Hydrocarbures, Lambert Mende, en juillet 2008, à la tribune de l'Assemblée nationale par le député Jean Bamanisa. On y apprend que le ministre serait intervenu auprès de Tullow Oil (alors détentrice du bloc 1 du Graben Albertine) pour qu'elle transfère une participation de 40 % à H Oil (partenaire de Caprikat et de Foxwhelp), « société non connue dans le secteur de l'exploration et de l'exploitation du pétrole, attestant d'une volonté délibérée de confiscation des droits au détriment non de l'État mais d'une entreprise privée ». Dans son interpellation, le député affirme également que « plusieurs documents émanant du ministère des Hydrocarbures font état de détournement des montants payés par les pétroliers producteurs pour la formation ». Enfin, le député affirme être détenteur d'informations qui « font état d'enrichissement illicite des personnes qui gravitent autour de ces dossiers » (Bamanisa 2008).

Le député revient aussi à la promesse faite par Lambert Mende à l'Assemblée nationale que l'Accord de création de la zone d'intérêt commun entre la RDC et l'Angola, en 2007, conduirait à la mobilisation d'un appui budgétaire de 600 millions de dollars par l'Angola pour l'exercice 2008. Et il s'étonne que, le 13 juin 2008, le ministre se soit dédit. Il s'interroge aussi sur la signification de cette « aide budgétaire » jamais versée par Luanda. Qu'était censée récompenser cette somme ? Une capitulation ? Une concession quelconque ? Les interrogations de Bamanisa et d'autres sur ce point n'ont pas trouvé de réponse à ce jour.

L'environnement, victime d'un chaos réglementaire

La montée en puissance de l'activité pétrolière suscite aussi des craintes pour la préservation des écosystèmes et la santé des habitants. Déjà, les conditions de l'exploitation existante par Perenco au Bas-Congo font l'objet de polémiques récurrentes. En 2009, une mission du Réseau des Ressources

naturelles et de l'International Peace Information Service (IPIS) d'Anvers a conclu à la possibilité que les activités pétrolières à Moanda soient à l'origine d'une augmentation des maladies des yeux et du dessèchement des acajous et anacardiés (IPIS-RRN 2009). Parmi d'autres témoignages, le député Jean-Claude Vuemba Luzamba, du Mouvement du Peuple congolais pour la République (MPCR), a accusé Perenco de détruire la mangrove et de polluer les rivages et les eaux du littoral, provoquant d'importantes pertes chez les pêcheurs, et préconisé le recours à une firme internationale en matière de pollution pour évaluer les dégâts commis (*Le Climat Tempéré* 2010).

La crainte de répercussions négatives pour l'environnement dans les autres bassins a été également exprimée, dès 2008, par Jean Bamanisa. « Le découpage des blocs pétroliers n'a pas été fait en tenant compte des espaces protégés, les Parcs des Virunga, de la Salonga (Cuvette centrale) et le parc marin des lamantins (à l'embouchure du fleuve Congo) », avait-il alors déploré devant l'Assemblée nationale (Bamanisa 2008).

Mais l'affrontement entre partisans de l'exploitation et défenseurs de l'environnement s'est surtout cristallisé autour de la perspective de la mise en valeur du pétrole situé sur le territoire du Parc national des Virunga, le plus ancien d'Afrique, créé en 1925. Le 18 juin 2008, le directeur du Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO, Francesco Bandarin, avait écrit au ministre congolais de l'Environnement, José Endundo, pour lui rappeler que l'exploitation minière et pétrolière dans le parc était incompatible avec le maintien de son statut patrimonial. Dans ce courrier, Francesco Bandarin avait aussi prévenu le ministre qu'en cas de violation de ce principe, le parc pourrait être retiré de la liste du Patrimoine mondial, au risque de provoquer l'arrêt du financement des programmes de conservation dans l'ensemble du pays. Néanmoins, deux ans plus tard, le président Kabila passait outre, autorisant par ses ordonnances présidentielles l'exploration dans quatre blocs, dont deux chevauchant le territoire du parc.

Les défenseurs de l'environnement avaient emporté une manche, en mars 2011, avec la suspension annoncée par José Endundo de l'exploration pétrolière dans le parc jusqu'au début 2012 par la compagnie Dominion Petroleum, basée dans le paradis fiscal des Bermudes, son associée la société britannique Soco Oil et la COHYDRO. Avec ce bloc, ainsi que les blocs 3 et 4, les permis pétroliers couvrent en réalité 85 % des 7802 km² du parc. En gelant l'exploration, le ministre de l'Environnement avait suivi les recommandations de l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN), en charge de la gestion du parc, rappelant qu'une loi congolaise de 1969 interdit l'exploitation minière et pétrolière dans les parcs nationaux. L'ICCN ajoute que les campagnes sismiques sur le bloc 5 pourraient causer des problèmes de sécurité, car les mesures préconisées pour protéger des

stocks de dynamite étaient insuffisantes dans cette zone encore écumée par les groupes armés.

Total, devenue en décembre 2011 opérateur du bloc 3, prévoit une campagne sismique et le forage d'au moins deux puits du côté congolais. Bien qu'elle ait assuré, en juillet 2011, au Fonds mondial de la nature (WWF) qu'elle entendait limiter la prospection à la partie nord du bloc, à l'extérieur du parc, Total, qui a reconnu que l'exploitation à l'intérieur du parc constitue une violation de la législation congolaise incompatible avec le maintien de son classement au Patrimoine mondial de l'humanité, n'a pas caché lors de sa rencontre avec le WWF que si les forages au nord du bloc 3 étaient prometteurs, elle « réfléchirait avec attention à la suite », soit à une éventuelle exploitation au sud¹¹.

Le WWF s'est également étonné que, sans attendre le résultat de l'« étude environnementale stratégique » (EES) sur l'exploration et l'exploitation pétrolière dans les cinq blocs du rift Albertin du Nord-Kivu et de la Province-Orientale, commanditée par José Endundo, Total ait lancé sa propre étude d'impact environnemental. Le WWF redoute que l'influence de Total ne devienne « incontrôlable » dans la province de l'Ituri qui abrite le bloc 3, où se manifestent des velléités indépendantistes, selon la firme française.

Le WWF redoute que les pétroliers ne cherchent à obtenir une dérogation au statut de zone protégée du parc si leurs explorations sont positives. Mais il y a peut-être une autre possibilité. Parmi les scénarios proposés au Gouvernement congolais par les consultants de SAFEGE, la filiale du groupe français Veolia, recrutés par l'UE pour mener cette EES, figure la création (comme dans la république de l'Équateur) d'un fonds qui serait alimenté pendant dix ans par la communauté internationale. Il serait géré par le Programme des Nations unies pour le Développement, qui verserait à l'État la moitié de ce qu'aurait rapporté l'exploitation pétrolière, s'appuyant sur le principe de la compensation carbone.

La partie n'est cependant pas gagnée. Car les pétroliers ont leurs appuis locaux. Fin 2010, les 41 députés du caucus du Nord-Kivu à l'Assemblée nationale ont écrit à José Endundo pour exprimer leur soutien au projet de Dominion Petroleum et de Soco. Selon eux, la loi de 1969 sur la conservation de la nature est en contradiction avec la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU qui proclame le droit des peuples à disposer de leurs ressources naturelles. Dès lors, estiment-ils, il est impératif de trouver des

¹¹ Compte-rendu de la réunion WWF-Total, communiqué à l'auteur le 13 août 2011. Y étaient présents Jochen Krimphoff, Jean-Baptiste Roelens pour le WWF-France face à Jean-Marc Fontaine (vice-président HSE, coordination Développement durable), Thierry Monmont (direction Afrique, délégué Madagascar, RDC, Soudan/Affaires nouvelles), Kirsty Speirs (direction HSE, en charge de l'étude d'impact environnemental/baseline à Virunga), et Jean Lennox.

mécanismes pour concilier protection de l'environnement et exploitation des ressources. Pour justifier l'exploitation, les députés invoquent aussi le fait qu'en Ouganda, Dominion Petroleum et d'autres compagnies opèrent librement dans le Queen Elizabeth Park ou le Mount Ruwenzori National Park.

Cette affaire reflète le conflit permanent relatif aux questions foncières au Congo, qui n'est pas spécifique au secteur pétrolier, avec l'attribution, par exemple, de carrés miniers par le Cadastre minier (CAMI) dans le parc de Kahuzi-Bihéga (Sud-Kivu), au grand dam de l'ICCN. Manifestement, le feu vert contenu dans les ordonnances présidentielles de juin 2010, autorisant *de facto* l'exploration dans des zones protégées du graben Albertine, montre que la présidence a tranché en faveur des pétroliers. Cela n'ira pas sans conflit diplomatique. Ainsi, le comité en charge de la surveillance des sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO a averti, le 27 juin 2012, que l'exploration pétrolière dans le Parc des Virunga pourrait causer de graves préjudices et devait, par conséquent, être stoppée (WWF 2012). Le comité a réitéré sa position, exprimée en 2008, selon laquelle l'exploitation du pétrole est incompatible avec le statut de Patrimoine mondial et demandé à la RDC de révoquer les permis accordés, non conformes aux engagements internationaux de la RDC. Soco International a même été critiquée comme étant « hostile au parc ». Selon le WWF, Soco aurait fait atterrir un hélicoptère au sein du parc. La question de l'autorisation pour cet atterrissage aurait conduit à une altercation entre la marine congolaise, agissant à titre de garantie pour Soco, et les gardes du Parc des Virunga. Selon des témoins, cet incident a engendré l'assassinat d'un garde, poignardé à l'aide d'une baïonnette. Par ailleurs, l'UNESCO, qui avait demandé à Total de s'engager publiquement à ne jamais explorer ni exploiter aucun site du Patrimoine mondial, n'avait pas obtenu de réponse à la fin septembre 2012.

Après avoir rassuré plusieurs fois divers interlocuteurs, dont le ministre belge des Affaires étrangères, Didier Reynders, de son intention de protéger le parc, le président Kabila semble avoir définitivement tranché la question. En effet, le Gouvernement a autorisé, le 24 septembre 2012, Soco à poursuivre ses explorations dans le parc, posant un risque potentiel pour les quelque deux cents gorilles menacés d'extinction. Le ministre congolais des Hydrocarbures, Crispin Atama, l'a justifié en déclarant que les intérêts économiques du pays avaient préséance sur les considérations environnementales dans le Parc des Virunga (Associated Press 2012).

L'exploitation pourrait aussi générer d'autres problèmes environnementaux. Lors du Congrès africain du pétrole de mars 2010, le ministre des Hydrocarbures de l'époque, René Ikesemanga, avait dévoilé l'intention de construire un vaste réseau d'oléoducs à travers la forêt équatoriale pour

acheminer le pétrole de la Cuvette centrale vers Muanda, sur l'Atlantique. Même si, pour le géologue du MRAC, Damien Delvaux, la présence d'or noir dans la zone reste à démontrer, en décembre 2010, l'homme d'affaires italien Alfredo Cestari, patron du groupe éponyme, a signé un accord pour l'étude de faisabilité d'un tel réseau, baptisé « Reptilian ». Sa fonction serait d'évacuer non seulement la production de la cuvette, mais aussi celles des graben Albertine et Tanganyika, ainsi que des bassins Upemba et Moero au Katanga. D'une longueur de 6500 km, son coût devrait tourner autour de 13 milliards de dollars, selon le ministère des Hydrocarbures (*Le Potentiel* 2011). Finalement, l'accord a capoté, a-t-on appris en janvier 2011, suite à un désaccord entre le ministère et la filiale du Gruppo Cestari, Italcon, qui voulait devenir le passage obligé des investisseurs intéressés par le projet. Mais, immanquablement, le débat autour d'un tel projet risque de revenir sur la table en cas de découverte dans l'un des bassins. Sans compter les risques sismiques et autres glissements de terrain, le risque de vols de carburant, et partant de pollution dans des milieux écologiques sensibles, ne doit pas être écarté. Le pipeline acheminant du carburant de Ango-Ango à Kinshasa est en effet surnommé « la clarinette », tant il est souvent percé par des trafiquants indéliçats (Cros & Misser 2010).

Les risques de pollution du lac Tanganyika représentent un enjeu très important. Avec 18 940 km³, ce lac est le plus grand réservoir d'eau douce du continent, abritant une riche biosphère, avec pas moins de 2000 espèces de plantes et d'animaux (dont 263 espèces de poisson). Mais il présente une grande vulnérabilité, car il constitue un système écologique pratiquement fermé, avec un temps de renouvellement des eaux très long. En outre, le tremblement de terre dans le lac survenu en 2005, d'une magnitude de 6,8 sur l'échelle de Richter, rappelle qu'il se trouve sur une zone sismique susceptible de provoquer des accidents générateurs de pollution, comme la destruction de plateformes d'exploitation, nous confiait un expert de l'Autorité du lac en mai 2011. Enfin, toute décision d'entamer la prospection autour du lac Upemba au Katanga peut déclencher une nouvelle polémique avec les défenseurs de l'environnement, car il est situé au milieu d'un parc national de 11 730 km².

Conclusion

Le Congo possède du pétrole, mais, dans l'état actuel de la prospection, les ressources prouvées ou très probables susceptibles d'entrer en production au cours de la prochaine décennie se trouvent aux limites du territoire, dans des zones convoitées par d'autres États, militairement plus performants, qu'il s'agisse de l'Angola, de l'Ouganda ou du Rwanda.

Si le Congo ne peut pas faire l'économie d'un accord pour l'exploitation commune de l'*offshore* profond avec l'Angola, quelle que soit la ligne de démarcation de ses frontières orientales, il semble détenir des ressources qui pourraient lui garantir des revenus additionnels suffisants pour bouleverser la structure de son PIB et de sa balance commerciale.

Mais la question est de savoir comment l'État congolais va gérer cette manne. La tentation est grande de l'utiliser sans considération pour la préservation de l'environnement et la protection d'intérêts touristiques ou communautaires, ou pour la protection des droits de l'homme (Radio Okapi 2012b). Le pétrole et le gaz du lac Kivu constituent une opportunité pour le développement du pays, parce que le potentiel semble être en mesure de garantir une diminution de la dépendance envers les importations, voire une satisfaction des besoins. Mais pour que les retombées sociales de cette industrie, à haute intensité de capital mais faible pour ce qui est des perspectives d'emplois, se fassent sentir, l'État doit encore procéder à des réformes. L'histoire de la faible gouvernance du pays, de la faible cohésion sociale du système, et les expériences malheureuses d'autres pays d'Afrique subsaharienne ne plaident pas pour le fatalisme ou le cynisme, mais pour un appui à l'État congolais dans toutes ses composantes (exécutif, législatif, judiciaire) ainsi qu'à la société civile (dont la presse) dans ses fonctions de contrôle, afin que soit pris en compte l'intérêt des générations présentes et futures. Il existe des précédents positifs. Le Congo pourrait, comme vingt-cinq autres pays, dont l'Angola et le Soudan du Sud, demander à la Norvège, qui émerge comme une puissance « pétro-éthique », de le faire bénéficier de son expérience en matière de gestion de la manne et d'un fonds pétrolier agissant comme un fonds souverain, sauvegardant l'intérêt des générations futures. Encore faut-il que Kinshasa en exprime la volonté. Lors d'un débat en mars 2009 à Bruxelles autour du film *Katanga Business* de Thierry Michel, le commissaire européen au Développement Louis Michel avait expliqué que l'offre européenne d'une expertise pour l'aider à négocier au mieux de ses intérêts les contrats miniers n'avait suscité aucune réaction de Kinshasa...

Bibliographie

Africa Confidential. 2010. « Congo/South Africa: secret oil deal » (9 juillet).

Africa Energy Intelligence. 2010. « Congo-K/Angola : aucune avancée sur la ZIC » (6 janvier).

Africa Energy Intelligence. 2011a. « Lac Kivu : Après le gaz, le pétrole ? » (23 février).

Africa Energy Intelligence. 2011b. « Méthane : les privés à l'initiative » (20 juillet).

- Africa Energy Intelligence*. 2012a. « Dos Santos contraint de partager la manne » (1^{er} février).
- Africa Energy Intelligence*. 2012b. « Nessergy dans le couloir maritime » (2 mai).
- Africa Energy Intelligence*. 2012c. « Mai Mai scared off explorers » (14 mars).
- Associated Press. 2012. « Congo : projet pétrolier dans le Parc des Virunga » (24 septembre).
- Augé, B. 2009. « Border conflicts tied to hydrocarbons in the Great Lakes Region of Africa ». In J. Lesourne (dir.), *Governance of Oil in Africa: Unfinished Business*. Paris : IFRI.
- Bamanisa, J. 2008 (12 juillet). « Conclusions Interpellation ». Kinshasa : Assemblée nationale.
- BBC News. 2012. « Uganda and Tullow sign deal to start oil production » (3 février).
- COMICO. 2008. « Cuvette centrale COMICO Slide Show ». Présentation Powerpoint.
- Cros, M.-F. & Misser, F. 2010. *Le Congo de A à Z*. Bruxelles : Éditions André Versaille.
- EEAS. 2011 (27 juin). « Évaluation environnementale stratégique de l'exploration/exploitation pétrolière dans le nord du rift Albertin. Étude de cadrage. Termes de références ».
- Global Witness. 2012 (29 juin). « La publication d'informations sur la propriété de blocs pétroliers congolais suscite de nouvelles préoccupations quant à un risque de corruption ». Communiqué de presse.
- International Crisis Group. 2012 (11 juillet). « L'or noir du Congo, risque d'instabilité ou opportunité de développement ». Rapport Afrique n°188.
- International Workshop on the Monitoring and Development of Lake Kivu Gas Resources. 2011 (8-10 février). Annexes. Rubavu.
- IPIS-RRN. 2009. « Impact de l'exploitation pétrolière sur la santé des populations locales et de l'environnement à Moanda. Cas de la firme Perenco ». Anvers.
- ITIE. 2012. « Rapport du conciliateur indépendant de l'ITIE sur les revenus 2008-2009, République démocratique du Congo, secteur des hydrocarbures (février) ». *Journal officiel de la République démocratique du Congo* (13 janvier).
- Journal officiel de la République démocratique du Congo* 2011
- Joyce, E. 2011 (18 novembre). « MP Exposes \$5.5 Billion Loss to Congolese People through Questionable Mining Deals with BVI "Shell" Companies ». Communiqué de presse.
- La Libre Belgique*. 2012. « Groupes armés dans le Parc national des Virunga et à ses bordures » (22 août).
- Le Climat Tempéré*. 2010. « Pollution à Moanda/Bas-Congo : le député J.C. Vuemba hausse le ton » (13 août).
- L'Observateur*. 2011. « Exploitation des ressources pétrolières et gazeuses dans la Mai » (5 juillet).
- Le Phare*. 2010. « Exploitation pétrolière dans le bassin côtier du Bas-Congo : La société Surestream cède ses parts à ENI » (17 septembre).

- Le Potentiel*. 2011. « Oléoduc Graben Albertine-océan Atlantique : la RDC tourne le dos à l'Italien Italcon » (13 janvier).
- Ministère de l'Énergie, secrétariat général aux Hydrocarbures. 2006 (octobre). « Contrat de partage de production entre la République démocratique du Congo et l'association Nessergy Congo/COHYDRO sur l'offshore profond congolais (couloir maritime) ».
- Ministère des Hydrocarbures 2010
- Misser, F. 2012a. « L'Angola protecteur encombrant et partenaire d'avenir ». In S. Marysse & J. Omasombo (dir.), *Conjonctures congolaises – Chroniques et analyses de la RD Congo en 2011*. Tervuren-Paris : MRAC-L'Harmattan (coll. « Cahiers africains » n° 80), pp. 185-213.
- Misser, F. 2012b. « Rwanda pulls in investors to help realise plan to double generation capacity by 2017 ». *African Energy* (19 avril) 229 : 9.
- OCHA/Katanga. 2012 (27 juin). Rapport hebdomadaire.
- Pole Institute. 2011 (avril). « Exactions des FDLR à l'Est de la RDC : les voix des victimes congolaises ».
- Programme d'action du Gouvernement 2012-2016. 2012 (mai).
- Radio Okapi. 2011. « Pétrole : Oil of DR Congo annonce la campagne sismique des blocs 1 et 2 du Graben Albertine » (20 août).
- Radio Okapi. 2012a. « Louis Koyagiolo nommé Premier ministre intérimaire » (6 mars).
- Radio Okapi. 2012b. « Goma : deux défenseurs de l'environnement menacés de mort, selon l'Asadho » (20 avril).
- Rapport de la Commission d'enquête sur le secteur minier. 2009 (septembre). Kinshasa : Sénat.
- République démocratique du Congo. Ministère des Hydrocarbures. 2010 (mai). « Contrat de partage de production entre la République démocratique du Congo et Caprikat Ltd et Foxwhelp Ltd » (blocs I et II du Graben Albertine).
- Reuters. 2009. « L'Angola extrait du pétrole congolais, accuse un ministre de RDC » (25 mars).
- Reuters. 2010. « Italy's Eni to Take Share in Congo Oil Block » (16 août).
- Reuters. 2012a. « Uganda Ups Oil Reserves Estimate 40 pct to 3.5 bln bbls » (17 septembre).
- Reuters. 2012b. « U.N. to Release Divisive Report on Rwanda Support for Congo Rebels » (26 juin).
- Revue congolaise des activités extractives*. 2010 (avril). « Mines, hydrocarbures et bois – Édition spéciale ». Kinshasa : Groupe Géopolis.
- Sachse, V., Delvaux, D. & Littke, R. 2011. « Petrological and geochemical investigations of potential source rocks of the central Congo Basin, Democratic Republic of Congo ». *American Association of Petroleum Geologists Bulletin* 4.
- Sachse, V., Delvaux, D. & Littke, R. Institute Geology and Geochemistry of Petroleum and Coal (Rheinisch-Westfaelische Technische Hochschule). 2012. « Source rock

potential of Paleozoic and Mesozoic sediments of the Central Congo Basin, Democratic Republic of Congo ». Paris : conférence Geofluids. Présentation Powerpoint.

Siluvangi, R. 2010 (20 décembre). « Conclusion sur la question orale avec débat adressée à Monsieur le Premier ministre sur la délimitation du plateau continental ». Kinshasa : Sénat.

Songore, T. 1998 (7-11 septembre). « Lutte contre la pollution et autres mesures pour protéger la biodiversité du lac Tanganyika ». Bujumbura : Analyse diagnostique nationale.

The Wall Street Journal. 2012. « Africa Leaders Trade Jobs Over Conflict in Eastern Congo » (25 septembre).

Trinity Oil and Gas. 2011 (document en circulation en juin). « DRC Proposal for the Offshore Boundary Negotiations with Angola ». Présentation Powerpoint.

VOA News. 2012. « Survey Shows Lake Tanganyika's Oil "Potential" in Tanzania » (28 août).

WWF. 2012. (28 juin). « Les gouvernements et les compagnies pétrolières rappelés à l'ordre au sujet de l'exploration dans le Parc des Virunga ». Communiqué de presse.

Liste des sigles et acronymes

ADF-NALU: Allied Democratic Forces-National Army for the Liberation of Uganda

BCC : Banque centrale du Congo

CAMI : Cadastre minier

CAPE : Congrès africain du pétrole

CEC : Convergence pour l'émergence du Congo

CNDP : Conseil national pour la défense des peuples

CNOOC : China National Offshore Oil Company

COHYDRO : Congolaise des hydrocarbures

COMICO : Compagnie minière congolaise

EES : Étude environnementale stratégique

ENI : Ente nazionale Idrocarburi

EWSA : Electricity and Water Supply Authority

FDLR : Forces démocratiques pour la libération du Rwanda

HRT : High Resolution Technology

IBOS : International Business Oil

ICCN : Institut congolais pour la conservation de la nature

ICG : International Crisis Group

ICM : International Consulting Marketing

IFP : Institut français du pétrole

IPIS : International Peace Information Service

ITIE : Initiative pour la transparence des industries extractives

LRA : Lord's Resistance Army
M23 : Mouvement du 23 mars 2009
MIOC : Muanda International Oil Company
MLC : Mouvement de libération du Congo
MPCR : Mouvement du peuple congolais pour la République
MRAC : Musée royal de l'Afrique centrale
NRG : New Resolution Geophysics
OPEP : Organisation des pays exportateurs de pétrole
OCT : Orascom Construction Industries
RDC : République démocratique du Congo
REC : Rwanda Energy Company
REMINA : Société de recherches minières en Afrique
SACOIL : South Africa Congo Oil
UPEGAZ : Unité pour la promotion et l'exploitation du gaz du lac Kivu
UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
VOA : Voice of America
WWF : World Wildlife Fund
ZIC : Zone d'intérêts communs